



Relais Petite Enfance

Centre social et culturel d'Arpajon sur Cère

Règlement intérieur

Adresse : Maison de la Petite Enfance, place de l'église, 15130 Arpajon sur Cère

Téléphone : 07 86 91 72 42

Mail : ram@centresocial-arpajon.com

Le Relais Petite Enfance est un service financé par la CAF du Cantal ; et des missions lui sont confiées selon le référentiel 2022.

- Information et Accompagnement des familles :
 - Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
 - Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
 - Le guichet unique d'information (mission renforcée)
 - Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
 - Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- Information et Accompagnement des professionnels de l'accueil individuel :
 - Informer les professionnels sur le métier
 - Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
 - Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels
 - Organiser des ateliers d'éveil
 - Accompagner le parcours de formation des professionnels
 - Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
 - Promouvoir le métier d'assistant maternel

Le **RELAIS PETITE ENFANCE du Centre social et culturel d'Arpajon sur Cère**, est un guichet d'information sur les modes de garde, un lieu ressources, de rencontres, d'écoute et d'échanges. **C'est un service neutre et gratuit.**

Le Relais est ouvert aux parents d'enfant(s) de moins de 3 ans, assistantes maternelles agréées, garde à domicile, et/ou à la recherche d'un mode de garde (accueil collectif ou individuel), habitant sur l'une des communes du territoire d'action du Centre Social et Culturel d'Arpajon sur Cère.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des différentes activités du relais. Toute personne souhaitant participer à ses activités doit prendre connaissance du règlement et s'engager à le respecter.

Pour répondre aux missions qui lui sont confiées, le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) se décline en deux actions principales : des temps de rencontres-animations, et des temps de permanences (téléphoniques et physiques) sur RDV.

- **Les permanences :**

L'animatrice accompagne les familles dans la recherche d'un mode de garde, et dans l'élaboration d'un contrat de travail avec une assistante maternelle ou garde à domicile.

Les permanences se font sur RDV ou par téléphone :

A la Maison de la Petite Enfance - Relais petite enfance, Des RDV, sur les communes du territoire d'influence du Centre social et culturel d'Arpajon sur Cère ou à domicile sont possibles.

- **Les rencontres-animations :**

- Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte (parent, grand-parent, assistante maternelle, garde à domicile ou autre professionnel)
- Le relais est un lieu de rencontres et d'échanges, ce n'est pas un mode d'accueil.
- Les enfants accueillis restent sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.
- Les adultes et les enfants sont sollicités pour participer activement au déroulement des rencontres relais : mise en place, déroulement et rangement.

Les activités peuvent être proposées par la responsable du relais, ou par les assistantes maternelles ou parents.

La responsable veille à ce que les activités soient en adéquation avec le développement de l'enfant, le respect et le bien-être de chacun.

Horaires et Fonctionnement :

Les animations-rencontres sont itinérantes et se déroulent les matins de 9h30 à 11h30 selon un planning périodique diffusé au RPE, au Centre Social et Culturel d'Arpajon ou sur ses supports de communication, et dans les communes du territoire.

L'enfant ou les adultes accompagnants de l'enfant (parents, assistantes maternelles...) doivent résider sur une des communes du Relais. Une fiche de renseignements concernant l'enfant est à remplir et à remettre à l'animatrice du RPE (fiche fournie en fin de règlement).

L'admission d'un enfant en collectivité exige que le calendrier vaccinal soit respecté avec l'ensemble des vaccins obligatoires.

Pour la sécurité et le bien-être de tous, **le nombre de places est limité sur chaque temps d'animation.** Au-delà des quotas établis, les nouveaux arrivants ne seront pas acceptés.

Possibilité de réservation sur 2 semaines renouvelables selon disponibilités, par téléphone (07 86 91 72 42), mail, ou en direct. La réservation ne sera valide qu'après

confirmation de l'animatrice du relais. Une absence sans annulation de réservation, mettra la prochaine réservation en liste d'attente.

Des activités et sorties hors des lieux habituels du Relais, peuvent être proposées : pique-nique, médiathèque.... Ces activités sont précisées sur le planning, et peuvent être modifiées selon météo, maladie....

Des horaires exceptionnels peuvent être proposés en fonction de projets particuliers (éveil musical, temps d'échanges, soirée à thème, réunions...)

Maladie : les enfants ayant une maladie contagieuse seront refusés.

Rôle de l'animatrice :

La responsable veille à réguler les échanges lors des temps d'activités et de réunions et intervient en sa qualité de responsable du relais petite enfance en cas de nécessité.

Elle propose des jeux et activités pour l'éveil de l'enfant, en veillant à son bien-être.

Elle est à l'écoute de chacun pour accompagner les professionnels et les parents dans leur rôle éducatif.

Vie collective :

Les adultes qui accompagnent le(s) enfant(s) au relais sont tenus à un devoir de discrétion vis à vis des propos échangés (secret professionnel) et de non jugement.

L'adulte doit accompagner l'enfant dans ses jeux et activités.

La socialisation et l'éveil de l'enfant se font au travers des gestes de la vie quotidienne, des jeux et des activités adaptés à chacun.

Les règles élémentaires de sécurité doivent être respectées par les personnes fréquentant le relais (ne pas laisser l'enfant sans surveillance, être vigilant aux enfants lors des activités...).

Lors de chaque temps, un goûter-partagé est proposé aux enfants. Il n'y a pas d'obligation de goûter, ce temps est soumis à la règle de manger assis dans l'espace dédié à ce temps.

Les gouters sont fournis par les adultes accompagnants (petit stockage possible au relais petite enfance), et partagés avec les enfants.

L'adulte peut apporter biberons et/ou goûters spécifiques pour l'enfant.

Il est également demandé le nécessaire pour assurer les besoins d'hygiène de l'enfant.

Il est important durant ce moment convivial de rencontres-animations, de ne pas oublier le rôle et la place de chacun. (Parents, enfants, assistantes maternelles)

Le lieu Relais signifie aussi pour chacun quelques règles collectives : respect du matériel, rangement, volume sonore,

Clauses particulières :

Le relais n'est pas tenu responsable des pertes ou détérioration de bijoux, des blessures...

Le relais n'est pas responsable des taches sur les vêtements : colle, peinture, nourriture... (Il est préférable de penser à des tenues adéquates pour les activités)

Le relais peut recevoir en stage des élèves d'établissement de formation aux métiers de la petite enfance.

Des photos peuvent être prises lors des activités du relais et donc être publiées ou exposées. (Sauf si les parents signalent leur refus par écrit).

Une vidéo peut être réalisée lors de projets ou d'actions spécifiques.

Ce règlement pourra être révisé en fonction des demandes et du contexte sanitaire et/ou réglementaire.



Fiche de Renseignements - Relais Petite Enfance :

Enfant : nom prénom

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Responsables :

Parent 1 : Nom : Prénom

Mail : Tél :

Parent 2 : Nom : Prénom

Mail : Tél :

Parents / Responsable(s) de l'enfant :

M. ou Mme Responsable de l'enfant

(Nom prénom de l'enfant) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Relais Petite Enfance du Centre social et culturel d'Arpajon sur Cère, et m'engage à le respecter.

Date :

Signature (mention lu et approuvé)

Professionnel(le) ou autre accompagnant :

M. ou Mme en qualité de

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Accompagnant de l'enfant nommé ci-dessus, a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Date :

Signature (mention lu et approuvé)